

Impôt sur le revenu—Loi

Nous nous rendons compte que ces mesures maintiennent le statu quo, que ce n'est qu'une série—je ne dirais pas «d'efforts», car ce ne n'en sont pas—de propositions pitoyables qui ne s'attaquent pas aux véritables problèmes. Je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour vous exposer l'attitude que notre parti compte prendre au cours de ce débat. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) parlera des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il parlera des problèmes posés par ce programme qui, comme il a dit à maintes reprises, n'est qu'une goutte d'eau dans la mer et ne fait rien pour les contribuables qui ne sont pas constitués en société ou qui comptent sur ce programme pour obtenir des capitaux de roulement. C'est un programme tellement limité qu'il profite seulement à un groupe très restreint de petites entreprises. C'est mieux que rien, mais c'est tout ce que l'on peut en dire.

Il y a aussi les MURBS, un autre refuge fiscal qui permettra à un plus grand nombre de personnes gagnant plus de \$200,000 de ne pas payer d'impôt. Cela nous permettra de décerner l'année prochaine un autre trophée pour la plus belle échappatoire fiscale. Certains pourront mettre leur revenu à l'abri du fisc mais cela ne fera rien pour régler la crise du logement, comme l'a fait remarquer le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) qui le soulignera une fois de plus.

Le crédit d'impôt à l'investissement n'est sûrement pas un moyen de régler les problèmes des régions. En réalité, l'imposition des sociétés a déjà diminué. Pour les industries manufacturières, elle accuse une baisse de 20 p. 100. Dans l'industrie du pétrole et du gaz, la diminution est de 11 p. 100 et, pour les mines, elle est de 10 p. 100. Pour leur part, le taux d'imposition des banques se situe à 9 et 13 p. 100. Combien y a-t-il de députés qui peuvent aller dire aux travailleurs de leurs circonscriptions qu'ils ne sont imposés qu'à 10, 12 ou 13 p. 100. Personne ne pourrait le faire car les taux des particuliers sont bien plus élevés.

Enfin, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) fera une analyse de la taxe sur l'énergie. J'ai signalé comment, à notre avis, le gouvernement est en train de manquer une occasion en or d'accroître la participation canadienne dans l'industrie du pétrole et que, d'une certaine manière, il s'est trompé d'objectif en se préoccupant trop des provinces et des petites sociétés et pas assez des multinationales. Oui, il manque une occasion en or de raffermir notre autosuffisance en matière de pétrole et de gaz naturel.

Enfin, pour terminer, je dirais simplement que ce projet de loi est un bilan de faillite. Malheureusement, nous ne pouvons permettre au gouvernement de faire faillite. La décision appartiendra plutôt à l'électorat dans quelques années. Je suis persuadé cependant que les politiques actuelles du gouvernement vont amener les électeurs à se rendre compte que même si le libéralisme apparaît aujourd'hui comme inattaquable, indulgent, sûr de lui et tellement persuasif dans sa détermination de gagner tous les Canadiens à son point de vue avec cet égocentrisme condescendant qui semble être le fondement même du libéralisme moderne, les électeurs se rendront compte, dis-je, qu'ils doivent rejeter à jamais ce genre de libéralisme.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir avis de motions, bills publics et bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

Les motions nos 14, 22, 23, 24 et 25 sont reportées du consentement unanime.

* * *

LES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE

L'OPPORTUNITÉ D'INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE
INDÉPENDANTE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de charger une commission d'enquête indépendante d'examiner les sérieuses lacunes qui existent au sein de l'administration des services de recherches et de sauvetage sur la côte ouest du Canada.

● (1600)

—Il est des plus opportuns et, à mon avis, cela s'imposait depuis longtemps, que la Chambre soit saisie d'une motion d'une telle importance vitale. Monsieur l'Orateur, j'ai présenté la motion n° 26 car les événements survenus ces dernières années ont bel et bien prouvé qu'il existait, outre une mauvaise administration, une absence grave de coordination des services de recherches et de sauvetage assurés à la fois par le ministère de la Défense nationale et par celui des Transports, particulièrement sur la côte ouest.

En mars 1980, à la suite du naufrage du *Lee Wang Zin*, le 25 décembre 1979 j'ai écrit aux deux ministres pour les exhorter à entreprendre pareille enquête. Plus tard, ce même mois, les ministres m'opposaient un refus par écrit. Par la suite, j'ai présenté la motion et, aujourd'hui, je voudrais exposer certaines des circonstances intéressantes particulièrement le naufrage du *Lee Wang Zin*, tout en vous citant nombre d'autres exemples d'incurie administrative lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines.

En réponse à ma lettre de mars 1980, les deux ministres ont déclaré être occupés à étudier la coordination entre les deux ministères des services de recherches et de sauvetage. En fait, monsieur l'Orateur, cette enquête avait été commanditée par l'ancien gouvernement conservateur, par le biais de son ministre de la Défense nationale, de son ministre des Transports et de son ministre chargé du transport maritime. L'étude devait être achevée au printemps de 1980 et les deux ministres m'ont affirmé qu'ils m'en communiqueraient les résultats d'ici quelques semaines. Neuf mois plus tard, je n'ai toujours rien reçu.